

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_06

**OBJET :** Fixation du nombre de sièges et répartition des sièges entre les communes membres de la CCVV.

L'article L5211-6-1 VII du CGCT stipule que : « Au plus tard le 31 août de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux, il est procédé aux opérations prévues aux I, IV et VI. Au regard des délibérations sur le nombre et la répartition des sièges prévues aux I et VI et de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié en application de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 précitée, le nombre total de sièges que comptera l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ainsi que celui attribué à chaque commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux est constaté par arrêté du représentant de l'Etat dans le département lorsque les communes font partie du même département ou par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés dans le cas contraire, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux. »

Il convient donc avant le 31 août pour les communes de la C  
recomposition du Conseil Communautaire pour le prochain mandat

Pour cela, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de débattre et d'émettre  
un vote de principe sur la répartition des sièges entre les communes, sachant que seules les  
délibérations communales auront une valeur juridique.

Vu la population INSEE de chaque commune de la Vallée Verte,

**Considérant que** si l'on applique les règles de droit commun, les communes de Saxel et de  
Saint-André de Boège disposent que d' un siège,

**Considérant que** lors du précédent mandat, les élus de la CCVV ont décidé d'octroyer un siège  
supplémentaire aux deux plus petite communes à, savoir la commune de Saxel, et la commune  
de Saint-André de Boège,

Considérant que la Communauté de Communes de Vallée Verte souhaite que chaque  
commune soit représentée de manière équitable,

Il est proposé aux élus du Conseil Communautaire de retenir la répartition suivante et de  
présenter celle-ci au sein de leurs conseils municipaux respectifs :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE	NOMBRE DE DELEGUES ACCORD LOCAL EN 2019
BOEGE	1 938	6
BOGEVE	1 160	3
BURDIGNIN	688	2
HABERE-LULLIN	1091	3
HABERE-POCHE	1484	4
SAINT ANDRE DE BOEGE	594	2
VILLARD	960	2
SAXEL	509	2
<b>TOTAL</b>		<b>24</b>

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré,

Pour : 22 ( dont 4 procurations)

Contre : /

Abstention: /

**VALIDE** à l'unanimité de ses membres cet accord local à 24 membres.

**AUTORISE** le Président à diffuser cette proposition à l'ensemble des Conseils Municipaux des

communes de la Vallée Verte.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 074-247400047-20250623-202506\_06-DE



Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Martine Novel', enclosed within a large, loopy oval scribble.

Le Président  
Jean-Paul **MUSARD**

Communauté de Communes  
de la **VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21

74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean-Paul Musard', enclosed within a large, loopy oval scribble that extends downwards and to the left.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 074-247400047-20250623-202506\_06-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François -  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_02

**OBJET : Achat de terrain CCAS de Boège**

Monsieur Patrick Chardon, Vice-président en charge des travaux informe les élus du Conseil Communautaire que la mairie de Boège cède l'ensemble des terrains dont elle est propriétaire à la CCVV pour un euro symbolique soit environ 36 000m<sup>2</sup>.

Cependant, une partie des terrains dont la CCVV a besoin pour mener à bien le projet d'espace sportif polyvalent appartient au CCAS de la commune de Boège, il s'agit d'une surface de 7 577 m<sup>2</sup> :

- Une parcelle cadastrée CO795 d'une surface de 6 578m<sup>2</sup>
- Une parcelle cadastrée CO794 d'une surface de 999 m<sup>2</sup>

Le CCAS de la commune de Boège propose à la CCVV de lui vendre la totalité des deux parcelles d'une surface de 7 577m<sup>2</sup> à 1€ le m<sup>2</sup> soit 7 577€.

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré :

POUR : 22 ( dont 4 procurations)

CONTRE : /

ABSTENSION : /

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

ID : 074-247400047-20250623-202506\_02-DE



**ACCEPTÉ** la proposition d'achat de terrain au CCAS de la commune de Boège pour un montant de 7 577€ soit 1€ le m<sup>2</sup>.

**AUTORISE** :

- le Président à signer tous les documents administratifs, mandats, actes notariés et contrats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**

Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

Communauté de Communes  
de la **VALLÉE VERTE**

131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_04

**OBJET : Présentation de l'annexe verte rattaché au CA de la CCVV**

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que lors de la réunion du vote du budget, les élus ont validé l'annexe verte, c'est-à-dire l'annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique » qui permet une valorisation des choix d'investissements réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement. La valorisation des données des annexes produites à l'échelle nationale et leur agrégation avec celles de l'État permettent de mesurer l'effort d'investissement consenti en faveur de la transition écologique et ainsi de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Le rapport de cette annexe verte qui a été transmis aux élus est joint à la présente délibération.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Envoyé en préfecture le 24/06/2025  
Reçu en préfecture le 24/06/2025  
Publié le  
ID : 074-247400047-20250623-202506\_04-DE



Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**

Le Président  
Jean-Paul **MUSARD**

Communauté de Communes  
de la **VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_05

**OBJET :** Contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique.

Il vise à la fois :

- à faciliter la cohérence, la transversalité et l'opérationnalité des actions prévues pour traduire les ambitions de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale de ces territoires,
- à simplifier les démarches contractuelles existantes entre l'État et les collectivités signataires, notamment en intégrant les contrats de transition écologique (CTE).

Ce contrat est conclu pour 6 ans entre l'État et les collectivités territoriales  
Il vise aussi à associer d'autres acteurs du territoire (dans la mesure du possible) :

Envoyé en préfecture le 24/06/2025  
Reçu en préfecture le 24/06/2025  
Publié le :   
ID : 074-247400047-20250623-202506\_05-DE

- le département et la région,
- certains établissements et agences comme le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- de même que des partenaires nationaux ou locaux : Caisse des dépôts et ses délégations régionales, chambres consulaires, associations, entreprises.

Les apports de l'État dans le cadre du contrat peuvent se traduire par des moyens financiers et d'ingénierie renforcés.

Considérant que la CCVV a signé son CRTE le 23 juillet 2021,

Considérant que les services de l'état demandent aux collectivités de bien vouloir leur présenter deux ou trois projets les plus importants de l'EPCI, afin de préparer la mise à jour de notre CRTE.

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré :

POUR : 22 ( dont 4 procurations)

CONTRE: /

ABSTENTION : /

**DECIDE** de retenir dans le cadre du prochain CRTE les projets suivants :

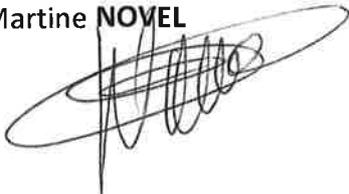
- ✓ Création d'un espace sportif polyvalent sur la commune de Boège
- ✓ Réhabilitation du gymnase intercommunal
- ✓ Création d'un réseau de chaleur
- ✓ Création d'un bâtiment pour les services techniques
- ✓ Construction d'une école maternelle sur la commune de Villard

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

Communauté de Communes  
de la **VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOÈGE  
Tél : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
Internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François -  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_03

**OBJET : Mise à jour de la durée d'amortissement des biens dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57.**

Vu les statuts de la communauté de la Vallée Verte

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 202310\_02 du conseil communautaire approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

Vu la délibération n° 202311\_08 approuvant le règlement budgétaire et financier,

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Considérant que les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées pour chaque bien ou catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget ;

Considérant que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à sa fin, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction. L'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien. La commune ou le groupement bénéficiaire de la mise à disposition ou de l'affectation poursuit l'amortissement du bien selon le plan d'amortissement initial ou conformément à ses propres règles.

Considérant qu'une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur 1 an.

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré :

POUR : 22 ( dont 4 procurations)

CONTRE : /

ABSTENSION : /

### DECIDE

- D'APPLIQUER la méthode de l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter de la mise en service du bien.
- DE FIXER les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises comme prévu dans le tableau ci-dessous.
- DE DEROGER à l'amortissement au *prorata temporis* pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur ou égal à 500 € TTC.
- D'HABILITER le Président à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Imputation	Libellé	Durée d'amortissement
Selon le bien	Biens de faible valeur, inférieur ou égal à 500€	1 an
202	Frais d'étude, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études (non suivi de réalisation)	5 ans
2032	Frais de recherche et développement	5 ans
2033	Frais d'insertion	5 ans
204*	Subventions d'équipement versées pour financer des biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
204	Subventions d'équipement versées pour financer des biens immobiliers ou des installations	15 ans
205 Sauf 2053	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans
208	Autres immobilisations incorporelles	5 ans
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	20 ans
2132	Constructions - Bâtiments privés	30 ans

21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments privés	
2142	Construction sur sol d'autrui – immeubles de rapport	30 ans
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10 ans
2157	Matériel et outillage technique	8 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 ans
21612	Biens historiques et culturels immobiliers – dépenses ultérieures immobilisées	15 ans
21622	Biens historiques et culturels mobiliers – dépenses ultérieures immobilisées	15 ans
21721	Plantation d'arbre et d'arbustes reçus au titre d'une mise à disposition	20 ans
21732	Bâtiment privés reçus au titre d'une mise à disposition	30 ans
21757	Matériel et outillage technique reçu au titre d'une mise à disposition	8 ans
21758	Autres installations, matériel et outillage techniques reçus au titre d'une mise à disposition	8 ans
2178	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10 ans
217828	Autres matériels de transport reçus au titre d'une mise à disposition	5 ans
21783	Matériel informatique reçu au titre d'une mise à disposition	3 ans
21784	Matériel de bureau et mobilier reçu au titre d'une mise à disposition	10 ans
21788	Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	10 ans
218	Autres immobilisations corporelles	10 ans
21828	Matériel de transport	5 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	10 ans
2188	Autres immobilisation corporelles	10 ans

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le 5

ID : 074-247400047-20250623-202506\_03-DE



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**

Le Président  
Commune de **MUSARD**  
de la **VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc.vallveverte.fr](http://www.cc.vallveverte.fr) / Courriel : [contact@cc-vallveverte.fr](mailto:contact@cc-vallveverte.fr)

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 074-247400047-20250623-202506\_03-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François -  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_01

**OBJET : Plan intercommunal de sauvegarde**

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que le plan intercommunal de sauvegarde est un document qui constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise.

Il concourt à la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination au profit de ces communes en matière de planification ou lors des crises.

L'élaboration du PICS est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre lorsqu'au moins une de leurs communes membres doit élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS).

Sous la responsabilité du président de l'EPCI, le PICS organise la réponse intercommunales au profit des communes membres face à la situation de crise. Il prévoit en particulier :

Envoyé en préfecture le 24/06/2025  
Reçu en préfecture le 24/06/2025  
Publié le 24/06/2025  
ID : 074-247400047-20250623-202506\_01-DE

- la mobilisation et l'emploi des capacités intercommunales au profit des communes,
- la mutualisation des capacités communales
- la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires.

Le plan intercommunal de sauvegarde est arrêté par le président de l'établissement public et par chacun des maires des communes ayant un plan communal de sauvegarde (PCS).

Afin de rédiger et mettre en œuvre le PICS, la CCVV a lancé une mise en concurrence, Monsieur le Président propose aux élus communautaires de retenir le devis de l'entreprise Numérisk pour un montant de 17 392.67€ HT licence incluse.

Le Conseil Communautaire après avoir voté et délibéré :

POUR : 22 ( dont 4 procurations)

CONTRE : /

ABSTENSION : /

**AUTORISE :**

- le Président à signer le devis, ainsi que tous documents administratifs et contrats qui interviendront.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**



Le Président  
Jean-Paul **MUSARD**

Communauté de Communes  
de la **VALLÉE VERTE**

13, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE

Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65

Internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_07

**OBJET :** Recrutement saisonniers déchetterie saison 2025

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'article 323-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Président expose également au conseil communautaire qu'il est nécessaire de prévoir du personnel afin de seconder nos agents au sein de la déchetterie intercommunale durant la période estivale 2025. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la Collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil communautaire de créer, à compter du 1<sup>er</sup> juillet et jusqu'au 31 août 2025 :

- 1 Emploi non permanent sur le grade d'agent polyvalent dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois maximum à la déchetterie intercommunale.

Envoyé en préfecture le 24/06/2025  
Reçu en préfecture le 24/06/2025  
Publié le 24/06/2025  
ID : 074-247400047-20250623-202506\_07-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

POUR : 22 ( dont 4 procurations)

CONTRE :

ABSTENTION :

- **DE CREER** 1 emploi non permanent sur le grade d'agent polyvalent dont la durée hebdomadaire de service est de 35 heures, et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 2 mois maximum à la déchetterie intercommunale.

La rémunération sera fixée par référence aux cadres d'emplois énoncés ci-dessus.

Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'établissement public.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents administratifs, mandats et contrats qui interviendront et à effectuer toutes les démarches nécessaires au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**



Le Président  
Jean-Paul **MUSARD**  
Communauté de Communes  
de la **VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAUTEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_08

**OBJET :** Mise à jour tarifs médiathèque intercommunale

Monsieur le Président propose une mise à jour des tarifs de la médiathèque sans augmentation de tarifs, cela permettra une meilleure visibilité pour les administrés.

	Habitants de la CCVV	Habitants hors CCVV
Famille	10.50€	21€
Adulte individuel	7.50€	10.50€
Tarif réduit (- de 18 ans, étudiants, retraité, demandeur d'emploi)	3.50€	5.50€
Famille tarif réduit (2 personnes max d'une même famille en tarif réduit)	7 €	

Après en avoir voté et délibéré, le conseil communautaire :

POUR : 22 ( dont 4 procurations)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

- **VALIDE** les tarifs présentés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**



Le Président  
Jean-Paul **MUSARD**  
Communauté de Communes  
de la **VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc-valleeverte.fr](http://www.cc-valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE VERTE**

**SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19H00, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle de réunion de la Communauté de Communes de la Vallée Verte sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUSARD.

**Nombre de membres en exercice : 24**

**Nombre de membres présents : 18**

**Date de la convocation : le 13 juin 2025**

**Présents :** MUSARD Jean-Paul - BOGILLOT Emmanuel - NOVEL Martine – CHARDON Patrick  
DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DESBIOLLES Laurent - BRON Marc – GUIBERTI Frédéric  
BONNET Pierre - CHAITEMPS Pierre - VILLARET Bernard – SAILLET Patrick – VAUDAUX  
Séverine – VAUDAUX Célia - SCHERRER Fabienne – LETONDAL Vincent - DUFOURD Pierrick.

**Absents excusés :** VERDAN Julie - ROCH Jacqueline - BOSSON Jean-François  
VANDERMARLIERE Gilles.

**Absents :** BAUD-GRASSET Joël - NAMBRIDE Christian

**Pouvoirs :**

- Julie VERDAN donne pouvoir à Fabienne SCHERRER
- Jean-François BOSSON donne pouvoir à Jean-Paul MUSARD
- Jacqueline ROCH donne pouvoir à Patrick CHARDON
- Gilles VANDERMARLIERE donne pouvoir à Frédéric GUIBERTI

**Secrétaire de séance :** Martine NOVEL

N° 202506\_09

**OBJET :** Subventions aux associations

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que la commission vie associative locale s'est réunie le mercredi 18 juin afin de se positionner sur les différentes demandes de subventions. Les élus de la commission propose la répartition suivante :

Axe d'intervention	Association	Subvention attribuée en 2024	Subvention demandée en 2025	Nbre d'adhérents de moins de 18 ans	Avis de la commission
<b>Education sportive et culturelle</b>	Ski club Vallée Verte HP/Villard	1 120€	1 170€	67	1 170€
	Chorale collège	500€	500€	260	500€
	Volley Vallée Verte	1 500€	2 500 €	98	1480€
	<b>Total éducation</b>				<b>3 150€</b>

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le

Publié le

ID : 074-247400047-20250623-202506\_09-DE

Avis de la commission

Axe d'intervention	Association	Subvention attribuée en 2024	Subvention demandée en 2025	Nbre d'adhérents de moins de 18 ans	Avis de la commission
Evènementiel	Festival Rock'N'Poche	7 000€	7 000€	0	7 000€
	Nuit des hiboux (ski club Vallée verte)	1 050€	1 850€	0	1 850€
	Saut à ski (ski club Vallée Verte)	1 500€	1 500€	0	1 500€
	La Stéphanoise	0€	10 000€	0	7 000€
	Fête de la musique à Bogève	1 500€	1 500€	0	1 500€
	HL'FEST	2 100€	3 500€	0	3 000€
	Vache en piste	0€	0€	0	0€
	Comité Souvenir F	1 000€	1 000€	0	1 000€
	Comité de Foire	800€	800€	0	800€
<b>Total Evènementiel</b>	<b>€</b>	<b>€</b>		<b>23 650€</b>	

Axe d'intervention	Association	Subvention attribuée en 2024	Subvention demandée en 2025	Nbre d'adhérents de moins de 18 ans	Avis de la commission
Aide à la personne	Secours Catholique	8 000€	8 000€	0	0€
	Scouts guide de France	€	€	0	0€
	Sourire et main tendue	0€	350€	0	500€
	Conciliateur de Justice	500€	500€	0	500€
<b>Total aide à la personne</b>			<b>€</b>		<b>1 000€</b>

	Axe d'intervention	Subvention demandée en 2025	Nbre d'adhérents de moins de 18 ans	Avis de la commission
TOTAL DES DEPENSES	<b>Total Education</b>	<b>4 170€</b>		<b>3 150 €</b>
	<b>Total Evènementiel</b>	<b>27 150 €</b>	<b>0</b>	<b>23 650 €</b>
	<b>Total aide à la personne</b>	<b>8 850 €</b>	<b>0</b>	<b>1 000 €</b>
	<b>Total première instruction 2025</b>		<b>27 800€</b>	
	<b>Solde restant</b>		<b>35 080€</b>	

Après en avoir voté et délibéré, le conseil communautaire :

POUR : 22 ( dont 4 procurations)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

- **VALIDE** les propositions de la commission hors subvention pour le festival Rock'N'Poche .

Considérant que Monsieur LETONDAL fait partie du Conseil d'administration du festival Rock'N'Poche, un second vote est proposé pour cette demande de subvention, vote auquel il ne participe pas et sort de la salle de Conseil Communautaire.

Après en avoir voté et délibéré, le conseil communautaire :

POUR : 21 ( dont 4 procurations)

CONTRE : /

ABSTENTION : /

- **VALIDE** la proposition de la commission pour la subvention du festival Rock'N'Poche

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance  
Martine **NOVEL**



Le Président

Jean-Paul **MUSARD**

**Communauté de Communes  
de la VALLÉE VERTE**  
131, rue de la Vallée Verte - BP 21  
74420 BOËGE  
Tél. : 04 50 39 09 20 - Fax : 04 50 39 15 65  
internet : [www.cc.valleeverte.fr](http://www.cc.valleeverte.fr) / Courriel : [contact@cc-valleeverte.fr](mailto:contact@cc-valleeverte.fr)



Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 24/06/2025

Publié le



ID : 074-247400047-20250623-202506\_09-DE